



En se réduisant à un catalogue d'actions qui méconnaissent les conditions de l'appropriation citoyenne, la planification écologique compromet son objectif

Issues du plan élaboré depuis un an par le Secrétariat général placé auprès de la Première Ministre, les actions de planification écologique décidées pour les prochains mois ont été finalement promulguées le 25 septembre après maints reports et tergiversations. Inventaire raisonné d'une cinquantaine de mesures visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la réduction des pollutions et des nuisances etc, ce plan serait précieux, pris au complet et réellement mis en œuvre.

Mais **il y a une différence entre une liste de course et un plat gastronomique**. Un tel plan définit un cadre, il n'est pas le plan d'action qui organisera les étapes d'un projet économique et social. A en appliquer certaines mesures, secteur par secteur et de façon réglementaire, l'efficacité d'une technique de gouvernement à la fois sectorisée et descendante risque de trouver ses limites.

De nombreux territoires sont d'ores et déjà mobilisés à différentes échelles pour réussir la transition écologique : territoires « à énergie positive », « engagés pour la nature » ou encore mobilisés pour stopper la préoccupante artificialisation des sols, via certains SCoTs, par une sobriété inventive de leur urbanisme. Incluons dans ces efforts, par définition, les territoires engagés dans une démarche paysagère (plans de paysage, Grands Sites de France ou Parcs naturels régionaux). Les planificateurs écologiques ont fixé des objectifs nationaux, le plus souvent chiffrés, à l'échelle nationale. Ce serait ignorer ou dédaigner ces projets prometteurs que de prescrire de façon arbitrale à tous les territoires « d'en bas », sous certains délais, de réaliser ces objectifs de manière homothétique, sans tenir compte des spécificités locales, géographiques, historiques ou sociales, et sans se soucier plus que strictement nécessaire de l'opinion des populations concernées dont les exemples susmentionnés ont pourtant montré la capacité de mobilisation et d'innovation en faveur de la transition écologique.

Le caractère sectorisé, tronçonné, voire parcellisé des politiques annoncées forme un second handicap, qui va de pair avec la dimension purement quantitative des résultats attendus. La feuille de route mise en ligne est une suite de tableaux de chiffres, de diagrammes et de graphiques. De telles évaluations inspirent le respect, mais ne sont en rien un récit de la transition écologique, qui prendrait alors une allure aussi rigoureuse que rébarbative. Au-delà de cette forme qui a peu de chance de mobiliser les foules ainsi abandonnées à l'éco-anxiété ou aux appétits des démagogues zéloteurs de la France éternelle, le contenu-même des mesures annoncées pâtit de l'absence d'une approche cohérente et sensible qui ferait le lien, par exemple, entre la résorption des passoires thermiques et l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables, ou bien entre la gestion des haies bocagères et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du fait de la diminution des intrants chimiques, avec des effets positifs sur la biodiversité, la prévention des risques d'inondation et la hausse des rendements agricoles.

Pour dire les choses de manière plus technique, la transition écologique doit être approchée de manière systémique, **territoire par territoire**, et de manière réellement démocratique par la **mobilisation de tous les acteurs locaux**. Alors que ceux-ci seront attentifs aux effets positifs de ces politiques sur leur cadre quotidien d'existence, la sectorisation de ces politiques les rend aussi incompréhensibles que vaguement inquiétantes.

Les initiatives et mobilisation des territoires et de leurs populations, la prise en compte de leurs singularités historiques et géographiques, les liens établis entre des politiques sectorielles définissent ce qu'on appelle **une démarche paysagère**. Cette démarche permet à la transition écologique de cesser de sembler un processus *inquiétant*, de la rendre *acceptable* et même *désirable* en tant que projet d'ensemble fondé sur la participation de tous.

La planification écologique annoncée le 25 septembre ne prononce nulle part le mot de paysage, de milieu de vie, de territoire vécu, pas même pour affirmer, comme on le fait d'habitude, qu'on va le « protéger ».

En réduisant la transition écologique à un exercice de technique chiffrée, on affaiblit sa puissance de conviction, son appropriation par tous et, au bout du compte, son efficacité. Ce n'est pas ce qu'attend un pays inquiet, ni ce que proposent les nombreux cercles, entreprises et associations qui préparent activement cette transition désirable.

Le collectif PAP